

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 14 septembre 2017 à 21 Heures.

L'an deux mille dix sept, le jeudi 14 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur Philippe BARATAULT, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM LABADIE AURENSAN LAGARDE NAVARRE GARCIA BARNADAS LETELLIER DARBAS DUBOURDIEU PAYROS Mmes SARNIGUET PESQUIDOUX

Etaient absents et excusés : M. CHANUT ayant donné procuration à M. LABADIE – M. GARROS

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 juillet 2017 qui n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

- **Avis sur fusion SIEBAG et SIAEP VIELLA**
 - **Rapports annuels SIEBAG :**
Prix et qualité des services eau et assainissement
 - **Travaux appartements école : choix devis**
 - **Convention école de musique**
 - **Décision modificative**
 - **Logements vacants**
 - **Examen divers devis**
 - **Assainissement**
 - **Questions diverses**

Monsieur Grégory GARCIA est nommé secrétaire de séance.

Avis sur fusion SIEBAG et SIAEP VIELLA

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de fusion SIEBAG et SIAEP VIELLA et des nouveaux statuts.

Monsieur le Maire rappelle que chacun a reçu un exemplaire de ces documents en pièce jointe de la convocation à participer à ce conseil municipal. Il indique que le SIEBAG a approuvé le principe de cette fusion et le projet de statuts par délibérations du 6 juillet et 2 août 2017.

A la demande de M. le Maire et après en avoir délibéré, le projet de fusion est accepté et le projet de statuts approuvé à l'unanimité.

Rapports annuels SIEBAG :
Prix et qualité des services eau et assainissement

Monsieur le Maire présente les rapports établis par le SIEBAG (Syndicat des Eaux de Riscle) relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement non collectif pour l'exercice 2016 et en demande leur approbation.

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers ont reçu ces documents par voie informatique et que chaque administré peut venir les consulter en mairie.

Les rapports sont approuvés à l'unanimité.

Travaux appartements école : choix devis

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation des 4 logements à l'école. Suite à l'établissement du plan de financement et les réponses favorables aux demandes de subventions obtenues auprès des différentes institutions, Monsieur le Maire suggère d'examiner les propositions des entreprises à retenir.

Plâtrier – Fourniture et pose laine de verre soufflée

BERGER Eric	10 291.00 € HT	10 857.01 € TTC
COULOUME MONDEBAT		

VMC hygroréglable

Ets JARRY Electricité -	2924.16 € HT	3216.58 € TTC
AIGNAN		

Chaudières murale gaz condensation + eau chaude

EI GARCIA Mikael	13827.56 € HT	15210.32 € TTC
AIGNAN		

Couverture deux toitures – MO + Fournitures

EURL BOP	9524.00 € HT	11428.80 € TTC
AIGNAN		

Portes

GEDIMAT	5952.80 € HT	7143.36 € TTC
LALANNE TRIE (65)		
BOUSSES Jean-Claude	6413.00 € HT	7695.60 € TTC
SAINT GRIEDE		

Isolation thermique par l'extérieur

SUD OUEST HABITAT -	45504.28 € HT	50054.71 € TTC
MIELAN		
MASSAROTTO Pierre	82466.29 € HT	87001.94 € TTC
ARBLADE LE HAUT		

Audit énergétique avant travaux

2Y INGENIERIE GRENADE	2150.00 € HT	2580.00 € TTC

Après en avoir délibéré, les entreprises suivantes sont retenues :

BERGER Eric – Couloumé Mondebat (32160) -----	10291.00 € HT et 10857.01 € TTC
Ets JARRY – Aignan (32290)-----	2924.16 € HT et 3216.58 € TTC
GARCIA Mickaël – Aignan -----	13827.56 € HT et 15210.32 € TTC
EURL Bop – Aignan-----	9524.00 € HT et 11428.80 € TTC
GEDIMAT – Lalanne Trie (65220) -----	5952.80 € HT et 7143.36 € TTC
SUD OUEST HABITAT – Mielan (32170)-----	45504.28 € HT et 50054.71 € TTC
2Y INGENIERIE – Grenade (31330)-----	2150.00 € HT et 2580.00 € TTC
pour un total général de -----	90173.80 € HT et 100490.78 € TTC

Monsieur le Maire ajoute qu'en cas de besoin pour préfinancer les subventions, un crédit à court terme pourrait être envisagé. L'ensemble des membres du conseil autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Convention école de musique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à l'implantation de la bibliothèque dans les locaux occupés précédemment par l'école de musique à l'ancienne gendarmerie, les locaux situés à l'espace d'animation intergénérationnel sont proposés à Madame Carine BILES, Présidente de l'Ecole de Musique d'Aignan, à savoir la salle principale et les bureaux des associations Aignan y Toros, la Course Landaise et le 3^{ème} âge.

La mise à disposition est consentie sans contrepartie financière et exclusivement à un usage associatif (répétitions musicales). Nous recevrons un planning d'utilisation des salles dès que les professeurs de musique auront mis en place leurs horaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette mise à disposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir.

Décision modificative

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'effectuer des modifications au budget de la commune. Elles concernent :

✓ des frais d'emprunts de 170 € (maison Dupuy) et 1365 € (rachat emprunts) omis lors de l'établissement du budget primitif pour lesquels il faut ajouter la somme de 1205 € 26 au chapitre 66

✓ le remboursement de l'annuité pour les travaux d'électrification du lotissement dont l'emprunt a été enregistré en commune et non dans le BP lotissement.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - opération	Montant	Article - opération	Montant
1641 (16) Emprunts en euros	2280.58 €	021 Virement de la section de fonctionnement	2280.58 €
	2280.58 €		2280.58 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - opération	Montant	Article - opération	Montant
66111 (66) Intérêts réglés à l'échéance	1015.36 €		
023 Virement à la section d'investissement	2280.58 €		
6553 (65) Service incendie	-1205.26 €		
6688 (-66) Charges financières – Autres	1205.26 €		
61524 (011) Bois et Forêts	-3295.94 €		
TOTAL DEPENSES	0 €	TOTAL RECETTES	0 €

Le Conseil Municipal approuve ces décisions à l'unanimité.

Logements vacants

Monsieur le Maire explique que 10 visites ont eu lieu à ce jour au logement de l'ancien collège et 2 visites à l'appartement situé au dessus de la poste. Rien n'a encore été conclu. A suivre.

Examen divers devis

Monsieur le Maire présente le devis de la société ESPACES VERTS – Maïsadour d'Eauze relatif à la fourniture des sapins de Noël :

41 sapins à 9,95 € HT brut – une remise de 10 %, soit un prix net de 8,96 €.
Montant total de la facture : 367,36 € HT et 404,10 € TTC.

Accord à l'unanimité

Assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à M. Mathieu BARNADAS, président de la Commission Assainissement qui informe l'ensemble des membres que la pompe du poste de relevage du Chemin de Naoucrouts est en panne et qu'il est nécessaire de la remplacer par du matériel neuf.

Monsieur BARNADAS ajoute que chaque poste étant différent, les pompes ne sont pas interchangeables.

Monsieur BARNADAS présente le devis de la société LAKOTA Solutions à Riscle pour un montant de 4221,- € HT, soit 5065,20 € TTC.

Accord à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne les chiffres du toboggan pour l'été 2017 qui sont en baisse par rapport aux deux années précédentes, le soleil n'ayant pas toujours été au rendez-vous :

- 2017 : 4627,80 €
- 2016 : 6900,00 €
- 2015 : 5670,00 €

Monsieur le Maire invite l'ensemble des membres du conseil à participer aux journées portes ouvertes qui se tiendront le jeudi 21 septembre prochain à la MSAP (maison de Services au Public) d'Aignan, de 9 h à 12 H et de 13H30 à 16H30.

Monsieur le Maire informe que l'état de catastrophe naturelle sollicité par la commune d'Aignan pour les dommages causés par la sécheresse au cours de l'année 2016 n'a pas été reconnu dans l'arrêté interministériel du 26 juin 2017, publié au JO du 7 juillet 2017.

Monsieur le Maire apporte quelques informations au niveau du lotissement Guilhemblanc. Cinq terrains sont à ce jour réservés avec traitement en direct. Parmi ces terrains, le lot n° 4 pourrait faire sous peu l'objet d'un compromis de vente pour lequel Monsieur le Maire demande l'autorisation de signature. Accord lui est donné par l'ensemble du conseil.

Madame SARNIGUET souhaite des informations sur le dossier de l'église. Monsieur le Maire lui indique que ce dossier n'a pas avancé depuis le refus du service des Bâtiments de France pour le projet présenté par Monsieur Tajan. Elle remercie M. CHANUT pour l'organisation du pique nique au lac du 4 septembre dernier. De l'avis général, ce genre d'animation pourrait être renouvelée.

Monsieur DUBOURDIEU soulève à nouveau le problème du jardin public envahi par les crottes de chiens et souhaiterait qu'une solution soit trouvée. Face au comportement irrespectueux de quelques propriétaires une solution technique peut être envisagée : remplacer l'herbe par des végétaux couvre sol, ...

Dans un autre domaine, M. DUBOURDIEU indique que la commune pourrait avoir un geste envers les jeunes du village, il serait favorable à l'engagement d'un ou de deux jeunes pour divers travaux. Monsieur le Maire informe l'assemblée sur les règles d'encadrement de ce type de chantier et rappelle que la collectivité emploie des jeunes du village pendant l'été pour la surveillance de la baignade et du toboggan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 18 septembre 2017 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 18 septembre 2017

Le Maire,
Philippe BARATAULT